

Madagascar

Analamanga

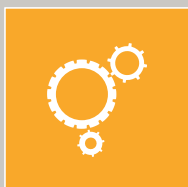


FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

Janvier 2015
Étude Régionale
Bulletin trimestriel

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS ANTANANARIVO - ANALAMANGA

N°057



**Au quatrième trimestre 2014, forte diminution
du nombre de nouveaux établissements
formels dans la région Analamanga**

1.1 LE DISTRICT D'ANTANANARIVO ATSIMONDRANO EST FAVORABLE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Pendant le quatrième trimestre 2014, le nombre de nouveaux établissements formels dans la région Analamanga baisse de 31,6% (1 426 nouveaux établissements contre 2 084 au troisième trimestre 2014). Généralement, le quatrième trimestre, n'est pas propice à la création d'activité. Au cours de cette période, le nombre de création mensuelle ne cesse de diminuer : 624 nouveaux établissements au mois d'octobre, 517 au mois de novembre et 285 au mois de décembre. Du fait de la préparation des fêtes de la natalité et de fin d'année, la création d'activités s'est ralentie au mois de décembre.

Au quatrième trimestre 2014, la moitié des nouveaux établissements créés (54,1%) sont implantés à Antananarivo Renivohitra, le

mieux doté en infrastructures d'accueil. De même, la création d'activités est importante dans le district d'Antananarivo Atsimondrano malgré une baisse de 1,7 point par rapport au troisième trimestre 2014 (13,7% au quatrième trimestre 2014 contre 15,4% au troisième trimestre 2014). La baisse du nombre d'activités créées par district est généralisée. Cependant, la diminution du nombre d'établissement créés dans le district d'Andramasina est remarquable : allant de 45 nouveaux établissements au troisième trimestre 2014 à 9 nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 80%. Et même si le district d'Ankazobe est le plus défavorable à la création de nouveaux établissements, la proportion des nouveaux établissements dans le district d'Andramasina (0,6%) est la plus faible.

1.1.1 Au quatrième trimestre 2014, la part de nouvelle création d'activité est la plus faible dans le district d'Andramasina



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ANALAMANGA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014							
DISTRICT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Antanananarivo I	2	41	31	112	12	198	13,9
Antanananarivo II	0	9	4	90	9	112	7,9
Antanananarivo III	3	18	21	86	9	137	9,6
Antanananarivo IV	1	8	7	70	6	92	6,5
Antanananarivo V	3	21	8	139	9	180	12,6
Antanananarivo VI	1	1	4	43	3	52	3,6
Antananarivo Avaradrano	0	15	4	147	7	173	12,1
Ambohidratrimo	0	16	10	106	7	139	9,7
Ankazobe	0	0	0	10	3	13	0,9
Manjakandriana	0	0	1	100	3	104	7,3
Anjozorobe	0	0	0	21	0	21	1,5
ANDRAMASINA	0	0	0	8	1	9	0,6
Antananarivo Atsimondrano	1	11	8	166	10	196	13,7
TOTAL	11	140	98	1 098	79	1 426	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.2

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014, LE NOMBRE DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES CRÉÉES DIMINUE FORTEMENT

Au quatrième trimestre 2014, la majorité des nouveaux établissements sont des entreprises individuelles (77%). Néanmoins, la part des nouvelles entreprises individuelles diminue de 4,5 points par rapport au troisième trimestre 2014 (81,5%). Durant la même période, le nombre des nouveaux établissements dans la région Analamanga diminue quel que soit leur forme juridique. Par rapport au troisième trimestre 2014, le nombre des entreprises individuelles et

celui des sociétés anonymes diminuent respectivement de 35,4% et de 21,4%.

Au cours du dernier trimestre 2014, selon le secteur d'activités, 9 nouveaux établissements sur 10 dans la région Analamanga s'opèrent dans le secteur tertiaire. Tandis que le secteur secondaire n'intéresse que 9% des nouveaux opérateurs.

1.2.1 Au quatrième trimestre 2014, le secteur primaire intéresse peu les nouveaux opérateurs



Tableau 2

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENT CRÉÉS DANS LA RÉGION ANALAMANGA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014							
SECTEUR	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
PRIMAIRE	0	4	2	1	0	7	0,5
Secondaire	6	22	14	84	2	128	9,0
Tertiaire	5	114	82	1013	77	1291	90,5
TOTAL GÉNÉRAL	11	140	98	1 098	79	1 426	100

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.3

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014, UN NOUVEL OPÉRATEUR SUR QUATRE EXERCE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, 38,4% des nouveaux opérateurs dans la région Analamanga sont des commerçants : 25,7% exercent dans le commerce de détails et 12,7% s'opèrent dans le commerce de gros. Cependant le nombre des nouveaux commerçants diminue de 21,9% par rapport à celui du troisième trimestre 2014 (700 au troisième trimestre 2014). Le nombre des nouveaux transporteurs (transport de marchandises et de voyageurs) diminue : 321 au quatrième trimestre 2014 contre 559 au troisième trimestre 2014, soit une baisse de 42,6%. La proportion des nouveaux transporteurs de marchandises et celle de transport de voyageurs baissent respectivement de 1,2 point et de 3,1 points.

Au quatrième trimestre 2014, le nombre des nouveaux établissements diminue dans la plupart des branches d'activités. Le nombre des nouvelles industries du bois diminue fortement : passant de 12 au troisième trimestre 2014 à 4 au quatrième trimestre 2014. Par contre, le nombre des nouvelles industries métalliques augmente : 15 au quatrième trimestre 2014 contre 9 au troisième trimestre 2014. De même, le nombre des nouvelles industries extractives augmente peu (passant de 19 au troisième trimestre 2014 à 21 au quatrième trimestre 2014).

1.3.1 Au quatrième trimestre 2014, les branches « Matériaux de construction, Céramiques et autres matières », et « industrie diverses » sont moins intéressantes pour les nouveaux opérateurs

Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014 À ANALAMANGA							
BRANCHE D'ACTIVITES	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Agriculture	0	2	2	0	0	4	0,3
Elevage -Pêche-Chasse	0	2	0	1	0	3	0,2
Industries extractives	2	12	3	3	1	21	1,5
Industries alimentaires	0	1	3	7	1	12	0,8
Ind. Chimiques et pharmaceutiques	1	1	0	2	0	4	0,3
Ind. Textile, filature, cordes, confection	3	1	4	10	0	18	1,3
Industrie de bois	0	0	1	3	0	4	0,3
Ind. Metall. et constr machines et appar mécaniques	0	1	1	13	0	15	1,1
Industrie électrique	0	0	0	4	0	4	0,3
Constr et montage mat. de transport	0	0	0	10	0	10	0,7
Tannerie – cuir	0	1	0	5	0	6	0,4
INDUSTRIES DIVERSES	0	0	0	1	0	1	0,1
MATERIAUX DE CONSTR. CERAMIQUES ET AUTRES MAT.	0	1	1	0	0	2	0,1
Bâtiment et TP	0	4	1	26	0	31	2,2
Transport marchandises	0	4	1	68	0	73	5,1
Transport voyageurs	0	0	0	248	0	248	17,4
Auxiliaires de transport	2	2	1	2	0	7	0,5
Commerce de détail	0	9	14	343	0	366	25,7
Commerce de gros	0	49	29	103	0	181	12,7
Telecommunication	0	0	0	20	1	21	1,5
Enseignement	0	2	0	16	0	18	1,3
Santé	0	0	0	4	0	4	0,3
Services récréatifs et sociaux	0	0	2	14	71	87	6,1
Services rendus aux entreprises	3	42	30	134	5	214	15,0
Hotel - Restaurant – Bar	0	5	1	48	0	54	3,8
Autres Services	0	1	4	13	0	18	1,3
TOTAL GÉNÉRAL	11	140	98	1 098	79	1 426	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.4

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014, LE FONDS DE DÉMARRAGE DE LA MOITIÉ DES NOUVELLES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DIMINUE DE 50%

Au quatrième trimestre 2014, le fonds de démarrage médian des nouvelles sociétés reste stable par rapport à celui du troisième trimestre 2014. En effet, la moitié des Sociétés à Responsabilités Limitées (SARL) et des Entreprises Unipersonnelles à Responsabilités Limitées (EURL) démarrent leurs activités avec 2 000 000 d'Ariary ou moins au quatrième trimestre 2014. Par contre, le fonds de démarrage des nouvelles entreprises individuelles diminue durant la même période : la moitié des Entreprises Individuelles

(EI) démarre leurs activités avec 1 000 000 Ariary ou moins contre 2 000 000 Ariary ou moins au troisième trimestre 2014.

Entre le troisième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2014, quel que soit la forme juridique des nouveaux établissements, les fonds de démarrage moyens des SARL, des EURL et des EI augmentent respectivement de 3,3%, 22,2% et de 21,2%.

1.4.1 Les fonds de démarrage moyens des nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014 augmentent



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ANALAMANGA AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014				
FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DÉMARRAGE (EN 1000 ARIARY)			
	TROISIÈME TRIMESTRE 2014		QUATRIÈME TRIMESTRE 2014	
	MOYENNE	MÉDIANE	MOYENNE	MÉDIANE
SARL	4 967	2 000	5 129	2 000
EURL	3 095	2 000	3 781	2 000
EI / AUTRES	3 089	2 000	3 744	1 000

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.5

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014, LE NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS EN REPRISE D'ACTIVITÉ DIMINUE

Au quatrième trimestre 2014, le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements diminue : passant de 2 241 au troisième trimestre 2014 à 1 568 au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 30%. Les entreprises individuelles restent les plus mobiles (88,3%).

Durant la même période, la modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice

des établissements) est le type de mouvement le plus effectué (82,5%). Cependant, la proportion des établissements en modification diminue de 6,7 points par rapport au troisième trimestre 2014 (89,2%). De même, le nombre d'établissements en reprise d'activité diminue : allant de 32 au troisième trimestre 2014 à 18 au quatrième trimestre 2014.

1.5.1 Au quatrième trimestre 2014,
la mutation ne concerne que deux établissements en activité

 Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ANALAMANGA AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014							
TYPE DE MOUVEMENT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Annulation	0	19	9	224	3	255	16,3
Modification	7	78	40	1148	20	1293	82,5
Reprise	0	6	0	12	0	18	1,1
MUTATION	0	1	0	1	0	2	0,1
TOTAL	7	104	49	1 385	23	1 568	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

 Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA DE DÉCEMBRE 2013 A DÉCEMBRE 2014 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE													
	DÉC. 13	JANV. 14	FÉVR. 14	MARS 14	AVR 14	MAI- 14	JUIN 14	JUIL 14	AOÛT 14	SEPT 14	OCT- 14	NOV- 14	DÉC. 14
DISTRICT D'IMPLANTATION													
Antananarivo I	46	82	109	188	166	147	104	102	82	99	68	87	43
Antananarivo II	18	33	57	76	90	72	48	67	44	60	56	27	29
Antananarivo III	26	61	74	119	139	92	85	81	60	54	57	54	26
Antananarivo IV	26	28	91	93	118	77	63	51	43	24	35	28	29
Antananarivo V	37	60	80	119	134	112	70	102	66	75	87	55	38
Antananarivo VI	15	20	30	41	55	38	29	40	39	25	26	17	9
Antananarivo Avaradrano	20	46	77	106	124	104	77	111	55	66	62	76	34
Ambohidratrimo	34	39	63	73	92	87	59	86	62	57	47	61	31
Ankazobe	3	10	5	13	11	10	6	15	0	6	4	9	1
Manjakandriana	6	14	33	34	49	36	27	41	26	48	67	32	5
Anjozorobe	5	4	4	18	20	18	18	16	6	9	8	7	6
Andramasina	4	2	23	32	69	30	25	24	11	10	7	2	0
Antananarivo Atsimon- drano	47	77	113	183	191	150	112	147	85	89	100	62	34
FORME JURIDIQUE													
SA	5	1	3	0	3	1	3	9	1	4	5	2	4
SARL	29	46	53	58	46	78	50	80	46	47	45	57	38
EURL	17	25	41	59	29	42	37	41	26	41	35	42	21
EI	218	372	609	947	1158	824	609	727	478	494	502	391	205
AUTRES	18	32	53	31	22	28	24	26	28	36	37	25	17
TOTAL	287	476	759	1 095	1 258	973	723	883	579	622	624	517	285

SOURCE : INSTAT / DIRTANA



2.1

EN 2014, DANS LA RÉGION ANALAMANGA, 730 NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS PAR MOIS EN MOYENNE

En 2014, dans la région Analamanga, le nombre d'établissements créés augmente de 13,2% : 8 794 nouveaux établissements contre 7 770 nouveaux établissements en 2013, soit 733 nouvelles activités créées par mois en moyenne.

En 2014, le nombre de nouveaux établissements au deuxième trimestre est le plus important (2 954 nouveaux établissements),

tandis qu'au quatrième trimestre, le nombre de nouveaux établissements est le plus faible (1 426 nouveaux établissements).

En 2014, dans la région Analamanga, la proportion des nouveaux établissements dans le district d'Ankazobe est la plus faible (1%), en raison de son éloignement au chef-lieu de région.

2.1.1 En 2014, la création d'activités est importante dans le district d'Antananarivo Atsimondrano



Tableau 7

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR DISTRICT D'IMPLANTATION DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA EN 2014						
DISTRICT	1ER TRIMESTRE 2014	2ÈME TRIMESTRE 2014	3ÈME TRIMESTRE 2014	4ÈME TRIMESTRE 2014	TOTAL	PART (%)
Antanananarivo I	379	417	283	198	1 277	14,5
Antanananarivo II	166	210	171	112	659	7,5
Antanananarivo III	254	316	195	137	902	10,3
Antanananarivo IV	212	258	118	92	680	7,7
Antanananarivo V	259	316	243	180	998	11,3
Antanananarivo VI	91	122	104	52	369	4,2
Antananarivo Avaradrano	229	305	232	172	938	10,7
Ambohidratrimo	175	238	205	139	757	8,6
Ankazobe	28	27	21	14	90	1,0
Manjakandriana	81	112	115	104	412	4,7
Anjozorobe	26	56	31	21	134	1,5
Andramasina	57	124	45	9	235	2,7
Antananarivo Atsimondrano	373	453	321	196	1 343	15,3
TOTAL	2 330	2 954	2 084	1 426	8 794	100,0

SOURCE : INSTAT / DIRTANA

2.2

PEU DE NOUVELLES SOCIÉTÉS ANONYMES CRÉÉS EN 2014

En 2014, dans la région Analamanga, la plupart des nouveaux établissements sont des entreprises individuelles (83%). Le nombre des entreprises individuelles et celui des SARL créées augmentent respectivement de 18% et de 34% (respectivement de 7 316 en 2014 contre 6 205 en 2013 et de 644 en 2014 contre 480 en 2013). Par contre, le nombre des nouvelles Sociétés Anonymes (SA)

diminue de 58,1% (36 nouvelles SA en 2014 contre 86 nouvelles SA en 2013). De même, le nombre des nouvelles EURL diminue de 38% en 2014.

2.2.1 En 2014, 83% des établissements créés sont des entreprises individuelles



Tableau 8

RÉPARTITION TRIMESTRIELLE DE L'FFECTIF TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS EN 2014 PAR FORME JURIDIQUE						
DISTRICT	1ER TRIMESTRE 2014	2ÈME TRIMESTRE 2014	3ÈME TRIMESTRE 2014	4ÈME TRIMESTRE 2014	TOTAL	PART (%)
SA	4	7	14	11	36	0,4
SARL	157	174	173	140	644	7,3
EURL	125	108	108	98	439	5,0
EI	1928	2591	1699	1098	7316	83,2
AUTRES	116	74	90	79	359	4,1
TOTAL	2330	2954	2084	1426	8794	100

SOURCE : INSTAT / DIRTANA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale d'Antananarivo sise à Anosy pour la Région Analamanga.

L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude.

On distingue 5 types de mouvements sur les établissements :

- C : Création (établissement nouvellement créé),
- R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation),
- M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice),

- U : Mutation (changement du propriétaire),
- A : Annulation/Cessation d'activité.

Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC2012 (Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements.

Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).

